



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



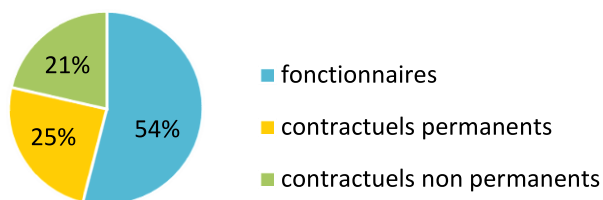
COMMUNE DE BUC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 126 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 68 fonctionnaires
- > 31 contractuels permanents
- > 27 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

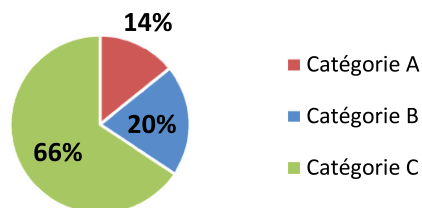
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

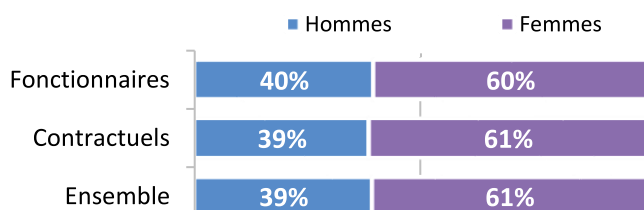
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	16%	23%
Technique	40%	26%	35%
Culturelle		6%	2%
Sportive			
México-sociale	18%	10%	15%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	15%	42%	23%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



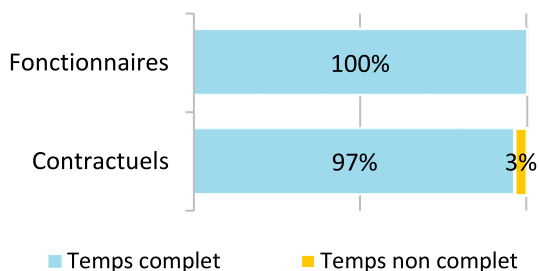
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Adjointes d'animation	17%
Rédacteurs	9%
Adjointes administratifs	8%
Attachés	6%

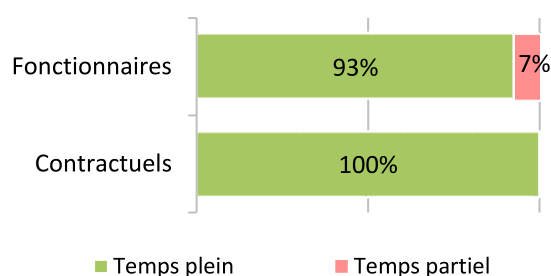
Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2023
 Date de réception préfecture : 31/03/2023

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Contractuels

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

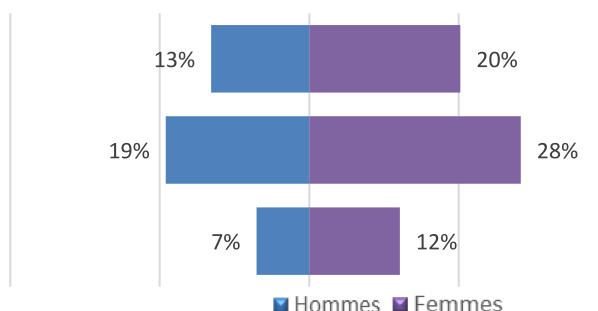
0% des hommes à temps partiel
8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,50
Contractuels permanents	31,69
Ensemble des permanents	42,55
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,13

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

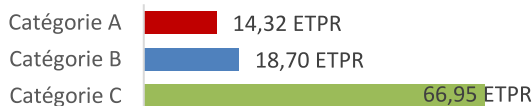
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 107,17 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 65,28 fonctionnaires
- > 34,69 contractuels permanents
- > 7,20 contractuels non permanents

195 049 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> Un agent détaché dans une autre structure

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en congés parental
- > 13 agents en disponibilité

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Mouvements

➔ En 2021, 10 arrivées d'agents permanents et 27 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
116 agents	99 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-2,9%
Contractuels	↘	-32,6%
Ensemble	↘	-14,7%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	37%
Mutation	26%
Démission	11%
Mise en disponibilité	7%
Départ à la retraite	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	70%
Remplacements (contractuels)	20%
Arrivées de contractuels	10%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 25 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 42,37 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 644 292 €	Charges de personnel*	4 510 505 €	➔	Soit 42,37 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 958 153 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	177 611 €
Primes et indemnités versées :	528 623 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	37 053 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	18 336 €		
Supplément familial de traitement :	0 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 960 €	39 815 €	33 162 €	s	30 028 €	s
Technique	64 230 €		38 996 €		26 793 €	23 358 €
Culturelle				s		
Sportive						
México-sociale	37 895 €	28 024 €			30 340 €	23 999 €
Police						s
Incendie						
Animation			30 345 €	s	23 499 €	21 504 €
Toutes filières	49 960 €	33 919 €	33 273 €	26 861 €	27 539 €	22 538 €

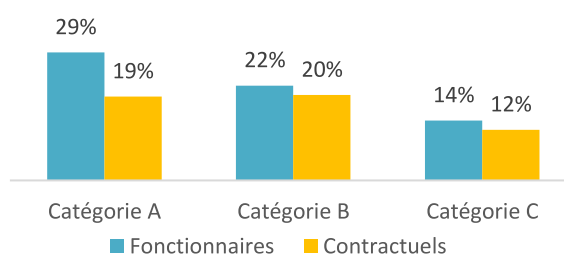
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,87 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,46%
Contractuels sur emplois permanents	13,88%
Ensemble	17,87%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 1786 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Absences

➔ En moyenne, 29,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,85%	2,35%	2,70%	0,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,98%	2,35%	6,22%	0,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,98%	2,35%	6,22%	0,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 87,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 2 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 1,6 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 9 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 5 049 €
Coût par jour de formation : 505 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 10 500 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 5 en catégorie C

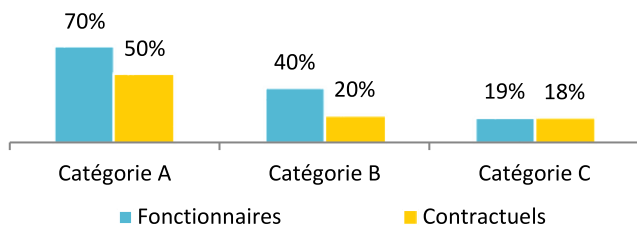
- ⇒ 2 000 € de dépenses réalisées en 2021 pour l'obligation d'emploi

Coût des dépenses réalisées en 2021 : 2 000 €
N° de dossier : 078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Formation

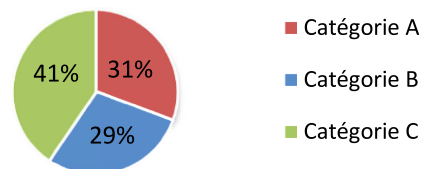
➔ En 2021, 28,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 111 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 46 860 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	50 %
Coût de la formation des apprentis	35 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	15 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	72%
Autres organismes	23%
Interne à la collectivité	5%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	8 701 €	8 646 €
Montant moyen par bénéficiaire	140 €	170 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Technique Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Précisions méthodologiques

➔ ¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

➔ ² Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-04-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023